Communiqué et invitation aux médias : remise de pétition du 13 août

Érythrée : la Suisse viole la Convention de l’ONU contre la torture

Berne, 7 août 2020

**Dans une pétition adressée à la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, 11’221 signataires demandent la fin de la politique d'asile extrêmement restrictive à l'égard des Érythréen.n.e.s. L'ACAT-Suisse, à l’origine de cette pétition, appelle la Suisse à respecter la Convention des Nations Unies contre la torture.**

11’221 personnes ont signé la pétition lancée par l'ACAT-Suisse pour une politique suisse humaine envers les requérants d'asile érythréens. Le jeudi 13 août 2020, des représentants d'organisations suisses de défense des droits humains remettront les signatures à la Chancellerie fédérale.

Les signataires demandent à la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, cheffe du Département fédéral de justice et police, une admission au moins temporaire des requérants d'asile érythréens. En outre, la Suisse devrait œuvrer en dialogue avec les autorités érythréennes afin d'apporter une amélioration substantielle de la situation des droits humains dans ce pays. Tant qu'il n'y aura pas d'améliorations fondamentales, il ne devrait pas y avoir de négociations sur un accord de réadmission avec l'Érythrée.

**La Convention contre la torture interdit les expulsions**

Le droit international est clair et précis. La Convention de l’ONU contre la torture interdit aux États contractants d'expulser, de refouler ou d'extrader une personne vers un autre État s'il y a des motifs sérieux de croire qu’elle risque d’être soumise à la torture. Cependant, des ONG telles qu'*Amnesty International* et *Human Rights Watch*, ainsi que les Nations Unies, continuent de signaler des violations systématiques des droits humains en Érythrée. On parle d'arrestations arbitraires, de disparitions, de torture, de détention illimitée, de morts inexpliquées en prison, d'absence de garanties judiciaires, de conditions inhumaines dans le service national, etc. La liste reste longue, même après l'accord de paix avec l'Éthiopie en 2018.

L'ACAT-Suisse doit constater que la Suisse viole la Convention de l’ONU contre la torture. Malgré la situation désastreuse des droits humains, notre pays continue à maintenir ses pratiques d'asile extrêmement restrictives à l'égard des réfugiés d'Érythrée. Ni le départ illégal depuis cet État à parti unique, ni la menace d'un recrutement forcé dans le service national ne sont considérés comme des motifs d'asile en Suisse. En conséquence, des milliers de personnes reçoivent une décision formelle de renvoi et, en l'absence d'un accord de réadmission avec l'Érythrée, sont contraints de vivre de l'aide d'urgence à long terme ; beaucoup passent dans la clandestinité dans d'autres pays européens – une impasse inhumaine et dégradante.

**Critique explicite de l'ONU à l'encontre de la Suisse**

Daniela Kravetz, rapporteuse spéciale de l’ONU sur la situation des droits de l'homme en Érythrée, a explicitement mentionné la Suisse dans son rapport du 11 mai 2020 – comme elle l'a fait déjà en 2019. Ce ne sont pas seulement les conditions dans l'aide d'urgence qu'elle considère comme préoccupantes, mais aussi l’incertitude dans laquelle se trouvent nombre d’Érythréens expulsés qui tentent leur chance dans d'autres pays européens et sont ensuite renvoyés en Suisse. Daniela Kravetz s'inquiète également des 56 personnes qui, selon le SEM (Secrétariat d'État aux migrations), sont retournées « volontairement » en Érythrée en 2019. Pas plus tard qu'en avril 2020, le collectif de recherche Reflekt décrivait dans un reportage détaillé le sort dévastateur de ces personnes reparties « volontairement » et notait : « Mais personne à Berne ne sait exactement ce qu’elles deviennent là-bas. »

En juin 2019, Nils Melzer, rapporteur spécial sur la torture, Felipe González Morales, rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, et Daniela Kravetz ont déjà exprimé de sévères critiques à l'égard de la Suisse dans une lettre de sept pages.

Alors que l'ONU exprime sa préoccupation, les nombreux volontaires en Suisse qui tentent d'aider au quotidien les personnes fuyant la torture et l’arbitraire sont de plus en plus en colère et stupéfaits. Sans parler des nombreux Erythréen.n.e.s concerné.e.s, qui ont perdu tout espoir.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

 **Invitation remise de la pétition :**

Remise des signatures le jeudi 13 août à 13h30 (réunion à partir de 13h) sur la Terrasse fédérale, derrière le Palais fédéral à Berne. Veuillez porter un masque d'hygiène et garder une distance minimale de 1,5 mètre.

**Info/Contact :**

* Infos et organisations associées : [www.acat.ch/fr/agir/relayer\_les\_campagnes/journee\_des\_droits\_de\_lhomme/](https://www.acat.ch/fr/agir/relayer_les_campagnes/journee_des_droits_de_lhomme/)
* Contact : Katleen De Beukeleer, communication & campagnes ACAT-Suisse, k.debeukeleer@acat.ch, 076 518 12 06
* Balthasar Glättli (Président des VERTS et Conseiller national/ZH) et Tedros Eyasu (Eritrean movement of Geneva/Yiakil) seront également disponibles pour des interviews.

**En savoir plus sur l’ACAT-Suisse (www.acat.ch) :**

L'ACAT-Suisse est une organisation de défense des droits humains basée à Berne. Son objectif est l'abolition de la torture et de la peine de mort dans le monde entier.